

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**AMBARES - Projet de ZAC Multisite centre ville - Acquisition de biens communaux**  
 **Décisions - Autorisations**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2003/0219 du 28 mars 2003, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions des études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement du centre ville d'Ambarès.

La ZAC multisites d'Ambarès centre ville en est aujourd'hui au stade de la mise au point définitive et devrait faire l'objet d'une approbation courant 2005.

Dans ce cadre, la Communauté se propose d'acquérir des biens communaux nécessaires à la réalisation du projet urbain tel qu'envisagé sur le centre ville d'Ambarès.

Ces biens communaux sont constitués de terrains, garages, ateliers municipaux et de locaux scolaires.

**Dans un premier temps**, la Communauté se propose d'acquérir :

- un ensemble de parcelles de 12 444 m<sup>2</sup> environ pour un montant de 272 283 € et décomposé comme suit :
  - o parcelles BI 17 et 18 d'une superficie de 5 985 m<sup>2</sup> pour un montant de 119 700 €,
  - o parcelle BI 202 d'une superficie de 2 275 m<sup>2</sup> pour un montant de 102 375 €,
  - o parcelle BI 192 d'une superficie de 4 184 m<sup>2</sup> pour un montant de 50 208 €.
- les ateliers municipaux situés sur la parcelle BI 30 p et 31 d'une superficie d'environ 3 730 m<sup>2</sup> pour un montant de 232 600 €.

Soit une superficie totale de 16 174 m<sup>2</sup> environ pour un montant de 504 883 €.

Ce prix est conforme à l'avis des services fiscaux requis conformément à la loi du 8 février 1995 (Communiqués du 31 décembre 2003, 20 janvier 2004 et 17 février 2004).

Le Conseil Municipal de la ville d'Ambarès a délibéré sur cette acquisition communautaire dans sa séance du 3 mai 2004.

**Dans un second temps**, la Communauté fera l'acquisition du foncier communal sur lequel sont actuellement édifiés des locaux scolaires. Dès l'instant qu'un nouveau groupe scolaire sera construit sur la commune, les locaux scolaires actuels pourront être désaffectés, déclassés, démolis et le terrain d'assiette cédé à la Communauté.

Sans attendre et pour permettre à la commune d'Ambarès d'engager la construction du nouveau groupe scolaire, il est envisagé :

- que la ville d'Ambarès et la Communauté signent un compromis de vente relatif à l'acquisition par notre établissement de l'assiette foncière de l'actuel groupe scolaire cadastré BI 29 et 30 p d'une superficie de 6 700 m<sup>2</sup> environ au prix de 590 000 €. Ce prix est conforme à l'avis des services fiscaux requis conformément à la loi du 8 février 1995 (Communiqué du 20 janvier 2004).
- que la Communauté verse à la ville d'Ambarès et ce à titre d'avance sur produit de cession, la somme de 531 000 € correspondant à 90 % du prix estimé.

Le Conseil Municipal de la ville d'Ambarès a délibéré, dans sa séance du 07 juin 2004 sur le principe de la cession du terrain d'assiette de l'actuel groupe scolaire et autorise Monsieur le Maire d'Ambarès à signer ledit compromis de vente.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**DECIDER :**

- d'acquérir, pour un montant de 504.883 €, les biens communaux, cadastrés BI 17,18,30 p, 31,192 et 202, d'une superficie totale de 16 174 m<sup>2</sup> environ, appartenant à la Ville d'Ambarès,
- du principe de l'acquisition, au prix de 590.000 €, de l'assiette foncière de l'actuel groupe scolaire, cadastré BI 29 et 30 p, d'une superficie de 6 700 m<sup>2</sup> environ,
- du versement d'une avance d'un montant de 510.000 € à valoir sur le montant de l'acquisition par la Communauté Urbaine de l'assiette foncière de ce groupe scolaire,
- d'imputer la dépense au chapitre 23, article 2115 « Terrains bâtis » S/Fonction 8220, programme HB 15 pour l'acquisition au prix de 504.885 € des biens communaux cadastrés BI 17, 18, 30 p, 31, 192 et 202, d'une superficie totale de 16 174 m<sup>2</sup>,
- d'imputer au chapitre 23, article 238 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation corporelles » S/Fonction 8220, programme HB 15 le versement de l'avance de 510.000 € à valoir sur le montant de l'acquisition par la Communauté Urbaine (590.000 €) de l'assiette foncière du groupe scolaire.

**AUTORISER** Monsieur le Président :

- à signer l'acte authentique correspondant à l'acquisition prévue,
- à signer le compromis de vente avec la Ville d'Ambarès,
- et à signer tout document y relatif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 AOÛT 2004

M. SERGE LAMAISON



